File: ULC-S572 S500F G 5.2

11 Juillet 2011

BULLETIN SUR LES NORMES 2010-24R

Première édition de la norme CAN/ULC-S572-10

NORME SUR LES PANNEAUX DE SIGNALISATION D'ISSUE ET LES SYSTÈMES DE MARQUAGE DE PARCOURS PHOTOLUMINESCENTS ET AUTOLUMINEUX

Ce bulletin se retire et remplace le bulletin 2010-24, en date du Novembre 19, 2010.

C'est avec plaisir que Normes ULC annonce la publication de la norme CAN/ULC-S572-10, Norme sur les panneaux de signalisation d'issue et les systèmes de marquage de parcours photoluminescents et autolumineux. Cette norme est destinée à remplacer l'autre document reconnu ULC/ORD-C924-02, Photoluminescent and Self-Luminous Exit Signs, qui a été mis à jour et dans lequel des exigences supplémentaires relatives aux systèmes de marquage de parcours ont été ajoutées.

Cette première édition de la Norme nationale du Canada a été rédigée et approuvée par le Comité des ULC sur l'équipement et les réseaux avertisseurs d'incendie et sur l'équipement et les systèmes de sécurité des personnes, et elle porte la date de publication de novembre 2010. Elle porte sur les exigences relatives aux panneaux de signalisation d'issue et aux systèmes de marquage de parcours photoluminescents et autolumineux. Cet équipement vise à fournir de l'information sur les issues et les directions afin de guider les occupants lorsqu'ils doivent évacuer un bâtiment en cas d'urgence.

Cette norme porte sur les exigences relatives aux panneaux de signalisation d'issue et aux systèmes de marquage de parcours d'issue (sortie) photoluminescents et autolumineux destinés à être installés selon les exigences des codes applicables. Il est important de noter que l'édition 2010 du Code national du bâtiment (CNB) du Canada comportera une nouvelle exigence requérant l'utilisation de pictogrammes (p. ex. « l'homme qui court » et des flèches de direction) au lieu du mot « SORTIE », comme signe universel d'issue. Cette mesure est conforme aux normes ISO et au symbole de sortie exempt de mots qui est de plus en plus reconnu dans le monde. Pour garantir le rendement de ce produit, le CNB exigera que tous les panneaux de signalisation d'issue photoluminescents soient conformes à la norme CAN/ULC-S572-10.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Tess Espejo par téléphone au numéro 416 757-5250, poste 61212 ou par courriel à l'adresse <u>Theresa.Espejo@ca.ul.com</u>.

Il est possible de commander cette norme au coût de \$235.00 à partir du magasin en ligne ULC sur le site Web d'ULC (www.ulc.ca).

Salutations distinguées.

NORMES ULC

G. Rae Dulmage

Directeur, Service des normes, Bureau des relations gouvernementales et de réglementation

440, avenue Laurier Ouest Bureau 200

Ottawa (Ontario) K1R 7X6

D. Kas Zubmage